

RÉSUMÉ

Ce mémoire examine le conflit structurel entre la protection des investisseurs étrangers et la réglementation environnementale des États en droit international des investissements. Conçus pour protéger les investisseurs contre l'arbitraire étatique, les traités bilatéraux d'investissement exposent aujourd'hui les États qui adoptent des politiques environnementales ambitieuses à des condamnations arbitrales potentiellement considérables. Cette tension ne cesse de s'aggraver sous l'effet de l'urgence climatique, à mesure que les politiques de transition énergétique des États entrent en collision avec leurs engagements conventionnels.

Face à ce constat, ce mémoire s'interroge sur la marge de manœuvre réglementaire dont disposent réellement les États hôtes pour adopter des mesures environnementales sans s'exposer à une condamnation arbitrale. À travers une approche principalement jurisprudentielle et conventionnelle, il identifie les outils dont disposent les États pour défendre leurs mesures environnementales en arbitrage, évalue les insuffisances des réformes actuelles, et propose les contours d'un cadre renouvelé. Il conclut à la nécessité d'un rééquilibrage fondé sur l'intérêt public et la transition énergétique, supposant à la fois une réforme du raisonnement arbitral et une redéfinition des obligations des investisseurs. Les besoins massifs d'investissement privé qu'exige cette même transition énergétique rendent ce changement à la fois urgent et possible.